

## **COMMISSION ASSURANCES**

### **Rapport d'activité 2016 et synthèse de l'olympiade**

La commission des Assurances a travaillé cette olympiade à l'optimisation des contrats d'assurances en cours tant en termes de garanties que de primes d'assurances.

Elle a ensuite préparé puis réalisé l'appel d'offres à intermédiaires d'assurances, le tenant ayant été mis en concurrence pendant les trois dernières olympiades. À l'issue de cet appel d'offres, le courtier choisi a été le Cabinet Verspieren, courtier de taille significative sur le marché avec une expertise reconnue sur nos problématiques aériennes et sportives. Celui-ci a intégré nos exigences tant en ce qui concerne l'évolution des produits d'assurances que de nos modalités de fonctionnement. La ligne stratégique qui a été notre constant est la capacité d'indépendance de notre fédération et la recherche des meilleures conditions pour nos licenciés.

Nous avons ainsi inscrit la Fédération à l'ORIAS comme mandataire d'intermédiaire d'assurances. Cela nous permet :

1. de mieux encadrer nos relations avec le courtier choisi ;
2. mais aussi de pouvoir développer d'éventuels partenariats sans avoir à subir une exclusivité de notre courtier ;
3. et enfin de pouvoir travailler à l'amélioration de nos ressources.

Cette évolution est aussi la reconnaissance de la qualité et du professionnalisme de nos permanents investis dans les problématiques d'assurances.

En relation avec le courtier nous avons ensuite travaillé à l'appel d'offres assureurs pour nos couvertures. Vous avez pu voir évoluer nos couvertures :

1. pour éviter les surprimes sur des demandes complémentaires que nous avons tel le labo test, les balises... ;
2. afin de prendre en charge l'évolution de nos pratiques avec notamment la multi-activité ;
3. nous avons ainsi pu maintenir une offre compétitive et sécurisante pour nos licenciés.

Le sujet important pour obtenir de meilleurs tarifs sera de faire baisser de manière significative la sinistralité des accidents en biplace.

La commission des Assurances avait anticipé le sujet d'une éventuelle perte de délégation. Ayant informé nos assureurs de cette éventualité, nos contrats ne subissent pas de remise en cause malgré ce que l'on peut considérer comme une modification substantielle des risques.

Au titre des évolutions il sera nécessaire de continuer la formation de nos permanents pour faire évoluer notre statut vers celui d'intermédiaire d'assurances ce qui sera un pas supplémentaire dans la gestion et la maîtrise de nos risques.

Notre commission étant par essence transverse il est important que nous puissions bénéficier de l'expérience de chaque pratique sportive.

Il est aussi fait appel à trouver de nouvelles personnes ayant une expérience dans la gestion des risques et des assurances pour continuer le travail d'interlocuteur avec notre courtier, pour informer nos licenciés, nos structures et enfin aider nos instances dans ses choix stratégiques.

Jean Louis COSTE  
Président de la commission des Assurances